

## **REUNION DU 27 OCTOBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, , BERTRAND Thierry, Madame MAIGROT Joëlle Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès–FLIELLER Catherine- FLORIOT Sylvain - FREBY Pierre Jean- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre

### **ETAIENT ABSENTS :**

Mesdames Marie-Francine FAUCHON – Mireille GANIEZ

Monsieur PIERRE Bernard qui a donné pouvoir de vote à Monsieur Pierre SOUHAIT

**SECRETAIRE :** Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 19 octobre 2009

\*\*\*\*\*

En préalable à l'ouverture de la réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle que les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne ainsi que Monsieur le Maire de la Commune de LIGNEVILLE ont été invités pour éclaircir certains points.

Monsieur le Maire rappelle l'historique des débats relatifs à l'adhésion de la Commune de LIGNEVILLE à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne notamment :

- La réunion du Bureau de la Communauté de Communes, fin 2008, où le Président de la Communauté de Communes a sollicité l'avis du bureau sur une éventuelle présentation de la Communauté de Communes au Conseil Municipal de LIGNEVILLE qui s'interrogeait alors sur son adhésion à une Communauté de Communes ; Monsieur le Maire rappelant qu'il avait alors précisé qu'il serait bon que le schéma directeur de la Communauté de Communes soit revu avant qu'une décision soit prise quant à l'adhésion de la commune de LIGNEVILLE ;

- Courant 2009, la question a été évoquée en Conseil Communautaire et a reçu un avis préalable favorable ;

- En juillet 2009, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 7 voix contre, a accepté l'adhésion de la Commune de LIGNEVILLE à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne ; en outre, il a été proposé de rédiger un nouveau schéma directeur ;

- En septembre 2009, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de réfléchir sur cette question annonçant que le sujet serait à l'ordre du jour de la réunion du mois d'octobre avec, en préalable, une intervention de Monsieur le Maire de LIGNEVILLE afin qu'il motive auprès de l'Assemblée la décision de son Conseil Municipal ;

- Lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre, et malgré un certain nombre de points précisés, la décision a été reportée car le Conseil Municipal souhaitait entendre les membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, en présence également de Monsieur le Maire de LIGNEVILLE sur le sujet.

L'historique rappelé, Monsieur le Maire a ouvert le débat où ont notamment été abordés les points suivants :

- les deux pôles : Monsieur le Président de la Communauté de Communes fait référence à ce qui existe, c'est-à-dire à la Halte Garderie Itinérante pour laquelle l'accueil des enfants est prévu à Monthureux sur Saône et à Dombrot le Sec ; il rappelle également les actions menées par la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne sur le territoire de la commune de Monthureux-sur-Saône : Siège de la Communauté de Communes ; Relais Service Public, Chaufferie bois, Pôle d'Activités de la Saône Vosgienne, étude de l'implantation de la future zone d'activité sur la zone de la Gare

- La population : l'adhésion de la commune de LIGNEVILLE représente un apport de population de 306 habitants, ce qui n'est pas négligeable pour la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne qui compte actuellement 3 553 habitants ; Monsieur le Président insistant que pour pouvoir exister il est nécessaire que la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne soit forte et unie ;

- L'adhésion de la Commune de LIGNEVILLE apportera, certes, une masse financière mais il ne faut pas oublier que la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne aura également des devoirs envers cette commune et ses habitants qui solliciteront des services.

- le projet de territoire devra intégrer les intérêts de l'ensemble de la population et de son bien être ; Il servira de schéma directeur afin de savoir où l'on va ;

Les débats terminés, les membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne et Monsieur le Maire de LIGNEVILLE se sont retirés et Monsieur le Maire a ouvert la séance.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

Adhésion de la commune de Lignéville à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le sujet suivant au présent ordre du jour :

- Zone d'activité économique

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

### **78-2009- Adhésion de la commune de Lignéville à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne**

Mr le Maire rappelle les débats successifs avec le Monsieur le Maire de Lignéville et les membres de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, débats retracés dans le compte rendu intégral de chaque réunion

Monsieur le Maire a alors proposé aux membres du Conseil Municipal le vote à bulletins secrets, ce qui a été accepté à l'unanimité.

A la question : Etes vous pour l'adhésion de la Commune de LIGNEVILLE à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, le résultat du vote est le suivant:

- nombre de présents : 11
- nombre de pouvoir de vote : 1
- nombre de votants : 12
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- nombre de bulletin blanc : 1
- nombre de suffrages exprimés : 11
- nombre de bulletins favorables : 9
- Nombre de bulletins défavorables : 2

**A la majorité, l'adhésion de la Commune de LIGNEVILLE à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne est acceptée par les membres du Conseil Municipal.**

## **79-2009 - ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Suite à la demande d'installation d'une entreprise sur la Commune de Monthureux-sur-Saône, et à la proposition de la Commission "Développement Economique" de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOUHAITE** que la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne définisse l'intérêt communautaire en matière de Zone d'Activité Economique en y inscrivant notamment la zone dite de "La Gare" sur le territoire de la Commune de Monthureux sur Saône ;
  
- **PRECISE** que de nombreux points sont à étudier tels que :
  - ✓ le périmètre de la zone et des voies de desserte,
  - ✓ les conditions de cession des terrains communaux
  - ✓ le transfert des compétences sur les réseaux et la voirie de la future zone
  - ✓ l'entretien des zones
  - ✓ l'aménagement du nouveau site d'aspersion

### **Informations diverses**

- Prochaine réunion de conseil municipal : le jeudi 26 novembre 2009 à 20h00, à laquelle seront invités : Madame Céline LOGNON, Animatrice Contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône, Madame Cathy GRUBER, Chargée d'animation du Conservatoire des Sites Lorrains, et la Commission Environnement de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 22h45.